



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE RELANCE : 30 M€ POUR FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À DES ALIMENTS FRAIS ET LOCAUX

à Pau, le 10 mars 2021

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité : il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Une enveloppe de 30 millions d'euros est mobilisée.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires etc...

Cette mesure comporte 2 volets :

Un volet A destiné aux projets nationaux lancé le 15 janvier et doté d'un montant de 6 M€

- ⇒ Piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, il s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants des acteurs « têtes de réseaux ».
- ⇒ La demande de subvention est à déposer dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (direction générale de l'alimentation, DGAL).

Un volet B territorialisé destiné aux projets locaux doté d'une enveloppe de 24 M€

Piloté par les services départementaux de l'État, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);

- Le soutien aux associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- Le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

La demande de subvention est à déposer dans le cadre d'un appel à projets départemental, géré par les services du préfet de département.

Les documents de l'appel à projets sont disponibles sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pour plus d'information, contacter la Direction départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques par mail à l'adresse : ddtm-relance-alimentation@pyrenees-atlantiques.gouv.fr ou par téléphone au 05 59 80 86 00.

Contacts presse

Marine Chavanne

DDTM

05 59 80 86 00